

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 18 septembre 2017

Nombre de conseillers: 19

En exercice: 19 Présents: 17 Votants: 17

L'an Deux Mil dix-sept, le 18 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 septembre 2017

Présents: M. Pascal OUTREBON, Mme Dominique FONS, M. Guy DANIEL, M. Loïc TAMISIER, Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX, M. Charles JULLIAN, M. Jean-Pierre MARCONNET, M. David SEGURA, Mme Isabelle PETIT, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Séverine SICHE CHOL, M. Bruno SICARD, M. Marc MIOTTO, Mme Odile BRACHET, Mme Martine TREVISANI, M. Yves CUBLIER, Mme Véronique GOUTTENOIRE,

Absents excusés:

Absents: Mme Audrey MICHALLET, Mme Nathalie FORISSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre MARCONNET

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité

Délibération n°20170918-01

Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle bibliothèque et la rénovation de l'ancienne bibliothèque

A- Les constats

La bibliothèque actuelle, construite il y a plus de 25 ans au sein des locaux du groupe scolaire présente les inconvénients suivants :

- La surface est insuffisante (110 m²) et de surcroît, une mezzanine ne permet pas d'optimiser l'espace et rend le local inadapté aux personnes à mobilité réduite.
- Le bâtiment, vieillissant et peu attractif, n'est pas visible ni mis en valeur car intégré au groupe scolaire. Il n'est pas un espace public à part entière et identifié comme tel.

Parallèlement à cela, l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire et la nécessité de garantir le meilleur accueil des élèves obligent à repenser l'organisation du service et la gestion des locaux.

Face à ces constats, il a été convenu de programmer la construction d'une nouvelle bibliothèque et de dédier l'espace libéré à une deuxième salle de restauration scolaire.

Afin d'être en phase avec les ratios de préconisation de surface (0,07 m² par habitants) et en anticipant le gain de population à venir, la nouvelle bibliothèque devrait avoir une surface d'environ 230 m². Le tènement situé entre le pignon ouest de la salle d'animation et le préau, disposant de cette superficie, pourrait accueillir la nouvelle bibliothèque.

B- La proposition

Sur la base de ces éléments, un programme a été rédigé en vue d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle bibliothèque et la rénovation de l'ancienne bibliothèque en nouvelle salle de restauration scolaire.

Ce programme fixe les exigences de la commune sur ce projet et insiste sur la nécessaire intégration du futur bâtiment au style architectural de l'environnement, en continuité avec la salle d'animation et le local jeunes.

Un Avis d'appel public à la concurrence a été publié afin de sélectionner les candidatures des maîtres d'oeuvre invités à remettre une offre.

12 candidatures ont été reçus dans les délais impartis et la commission MAPA du 12 juillet 2017 en a sélectionné 4, invitées à déposer une offre.

Les 4 offres ont été réceptionnées dans les délais et au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation, la commission MAPA réunie le 15 septembre 2017 propose la désignation du maître d'œuvre suivant :

Entreprise	Adresse	Honoraire de base	Mission OPC en option
Les Ateliers Architectes	8, rue Montel	34 200,00 € HT	1 500,00 € HT
	69440 MORNANT		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la désignation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque et la rénovation de l'ancienne bibliothèque à « Les Ateliers Architectes » sis 8, rue Montel 69440 MORNANT, pour la mission de base et l'option comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce y afférente.

Délibération n°20170918-02

 Marché de rénovation thermique et de mise aux normes PMR de la salle d'animation – Lot 6 Plâtreriepeinture – Modification du contrat en cours d'exécution n°1

Par délibération n°20170413-01 en date du 13 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le marché de travaux de rénovation thermique et de mise aux normes PMR de la salle d'animation.

Le lot 6 – Plâtrerie-peinture-carrelage a été attribué à l'entreprise LARDY sise 119, chemin de Pressin 69230 Saint-Genis-Laval pour un montant de base de 60 399,36 € HT et les options à 4 416,60 € HT.

Il est apparu nécessaire en cours de chantier, suite à la reprise de la faïence en raccord, de mettre en peinture la totalité de la faïence des deux toilettes pour plus d'homogénéité. La plus-value s'élève à $520,00 \in HT$ Ensuite pour la face sud de la salle d'animation, notamment l'entrée, il a été demandé de mettre en peinture la partie de cette façade, y compris tableaux, appui et linteaux en reprenant la couleur des habitations limitrophes. La plus-value s'élève à $495,60 \in HT$.

Par conséquent, la modification du contrat en cours d'exécution du lot 6 – plâtrerie-peinture-carrelage s'élève à 1 015,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la modification du contrat en cours d'exécution n°1 à intervenir avec l'entreprise LARDY, comme indiqué ci-dessus,
- **-AUTORISE** M. Le Maire à signer la modification du contrat en cours d'exécution n°1 et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-03

Marché de rénovation thermique et de mise aux normes PMR de la salle d'animation – Lot 5
Menuiserie – Modification du contrat en cours d'exécution n°1

Par délibération n°20170413-01 en date du 13 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le marché de travaux de rénovation thermique et de mise aux normes PMR de la salle d'animation.

Le lot 5 – Menuiserie intérieure et extérieure - a été attribué à l'entreprise INEXTERIO – 5, rue Pierre Devaux 69360 Serezin du Rhône pour un montant de 12 251,80 € HT.

Les combles de la salle d'animation accueillent la centrale de la VMC double-flux et est désormais accessible par un escalier amovible. Afin de sécuriser cet accès, il est apparu nécessaire d'installer un verrou en sous-face fermé avec une clef-pompier. Ont également été ajoutés des cylindres pour les portes servant de stockage. La plus-value est de 293,00 € HT.

Le portillon dans les combles a été supprimé soit une moins-value de 278,00 € HT

Au final, la modification en cours d'exécution n°1 du lot 5 – menuiserie intérieure et extérieure s'élève à 15,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du contrat en cours d'exécution n°1 à intervenir avec l'entreprise INEXTERIO, comme indiqué ci-dessus,
- **-AUTORISE** M. Le Maire à signer la modification du contrat en cours d'exécution n°1 et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-04

 Marché de construction d'un bâtiment pour le service périscolaire – Modification du contrat en cours d'exécution n°3

Par délibération en date du 5 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 1 du marché de construction d'un bâtiment pour le service périscolaire - Terrassement-VRD - à l'entreprise CARLE TP pour un montant de 45 714,00 € HT.

Par délibération n° 20170116-04 du 16 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé la modification de contrat en cours d'exécution n°1 pour une série de sondages afin de limiter les risques de rupture de la canalisation de gaz existante et l'abaissement de deux regards d'eaux pluviales pour un montant de 500,00 € HT.

Par délibération n°20170320-16 du 20 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la modification de contrat en cours d'exécution n°2 pour la réalisation du branchement d'eaux usées, plus en amont de 25 mètres par rapport à ce qui était prévu, afin de retrouver une pente règlementaire, pour un montant de 5 545,00 € HT.

La présente modification concerne la nécessité d'ajouter un portail supplémentaire le long de la route de Berthoud pour éviter, en dehors des heures du périscolaire, le passage jusqu'au portail d'entrée du bâtiment, ainsi que deux portillons.

Compte tenu de l'implantation du bâtiment, le réseau de gaz a dû être dévoyé en périphérie de celui-ci et non pas tiré en ligne droite comme initialement prévu.

Enfin, pour pouvoir utiliser cet espace pendant la pause méridienne, compte tenu du nombre d'élèves, il a été décidé d'agrandir la cour et de remplacer les pavés béton par de l'enrobé, y compris sous le préau et sur la voie d'accès où il remplace le béton balayé.

Le montant de la modification du contrat en cours d'exécution n°3 s'élève à 14 260,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du contrat en cours d'exécution n°3 pour le lot 1 terrassement/VRD tel qu'indiqué cidessus,

-AUTORISE M. Le Maire à signer la modification du contrat en cours d'exécution n°3 et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-05

Convention Gaz 4 de mise à disposition du marché de fourniture et d'acheminement de gaz à conclure avec l'UGAP

Afin d'accompagner les collectivités confrontées à la fin des tarifs réglementés de vente de gaz, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), établissement public de l'Etat, avait mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de gaz naturel.

Par délibération n°20141013-07 du 13 octobre 2014, la commune de Taluyers a décidé d'avoir recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel pour l'église, le local jeunes, la Maison des Associations, le groupe scolaire et la mairie.

La procédure de consultation avait désigné GDF Suez comme titulaire du marché, qui arrive à échéance le 30 juin 2018.

Par conséquent, l'UGAP a décidé de lancer fin 2017 une consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre multiattributaires pour une nouvelle période. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre en vue de conclure les marchés subséquents.

Aussi, il convient d'approuver la convention qui permettra à la commune de Taluyers d'intégrer cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention GAZ 4 ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP,
- -AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-06

Modification du tableau des effectifs

Un agent administratif du secrétariat titulaire du grade d'adjoint administratif de $2^{\text{ème}}$ classe a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif de $1^{\text{ère}}$ classe.

Le décret n°2016-596 modifie à compter du 1^{er} janvier 2017 la structure des cadres d'emploi et notamment le grade d'adjoint administratif de $1^{\grave{e}re}$ classe qui est remplacé par celui d'Adjoint administratif principal de $2^{\grave{e}me}$ classe.

Par conséquent il est proposé la création de poste suivante :

SUPPRESSION DE POSTE		
5h00		35 h00
5	h00	h00 Adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que qu'exposé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice, chapitre 012.

Délibération n°20170918-07

 Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme (PLU) numérisé

La numérisation des documents d'urbanisme (PLU/cartes communales) suivant un ensemble de préconisations nationales vise à garantir la cohérence des documents numérisés sur l'ensemble des communes traitées.

Ces préconisations ont pour objectif de fournir sous forme de données numériques les textes et documents graphiques qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé et opposable aux tiers.

Le PLU de la commune de Taluyers a été numérisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier du dossier de fichiers informatiques issus de cette numérisation, la commune de Taluyers doit passer une convention d'échanges de données avec la DDT, en lien avec la COPAMO qui accompagne les communes dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-08

Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours de la COPAMO « Maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie solaire »

Dans le cadre du projet de territoire, la Communauté de communes du Pays Mornantais a décidé de créer un fonds de concours « Maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie solaire » afin d'inciter les communes à s'engager dans la diminution des consommations d'énergies des équipements publics et à développer l'énergie solaire.

Les opérations éligibles doivent concerner les systèmes de régulation, de programmation et de comptage des fluides, les systèmes solaires thermiques et les systèmes photovoltaïques.

Dans le cadre de la rénovation thermique de la salle d'animation, il est proposé de solliciter un financement pour l'installation de la chaudière gaz et son système de régulation, ainsi que pour la pose des bacs acier en toiture, qui ont reçu l'installation des panneaux photovoltaïques pris en charge par la Centrale villageoise en Pays mornantais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la COPAMO pour les travaux de rénovation thermique de la Salle d'animation dans le cadre du fonds de concours « Maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie solaire »;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20170918-09

Subvention à l'association Tennis Club de Taluyers

Au regard des demandes formulées pour l'année 2017 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution de la subvention suivante :

	Subvention versée	Loyer	Subvention nette
TENNIS CLUB DE TALUYERS	2 300 €	1 500 €	800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à l'association Tennis Club de Taluyers une subvention de 2 300 € comme précédemment indiqué ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2017

Délibération n°20170918-10

Ouragan Irma : subvention à la Fondation de France

Mercredi 6 septembre 2017, Irma, l'ouragan le plus puissant au monde jamais enregistré dans l'Atlantique, dévastait tour à tour les îles de Saint Barthélémy et Saint Martin, détruites à 95 %.

La fondation de France a été nommée par le Premier Ministre pour coordonner la collecte de dons privés et assurer la complémentarité avec les pouvoirs publics.

Pour faciliter le retour à une vie quotidienne normale, la Fondation de France privilégiera les projets des associations qui aideront les familles à reconstruire leur vie (habitat, biens d'équipement de base, reprise d'activité, accompagnement psychologique, ...). Elle soutiendra également les petits artisans et cultivateurs dont l'outil de production a été détruit.

Le conseil municipal souhaite rejoindre l'élan de solidarité et verser une aide de 500 € à la Fondation de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une aide de 500 € à la Fondation de France pour aider les victimes de l'ouragan Irma

Décisions prises sur délégation

- Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture et livraison des produits d'entretien à ORAPI Hygiène 12, Rue Pierre Mendès France 69120 Vaulx-en-Velin.
- Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions pour le restaurant scolaire et le service périscolaire permettant l'encaissement des recettes issues de l'activité « anglais ludique ».

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable - année 2016

M. Charles JULLIAN, délégué au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la région de Millery-Mornant (MIMO) commente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016.

Le MIMO a délégué cette prestation à la société VEOLIA.

25 472 habitants et 10 communes sont desservis pour 11 331 abonnements, soit + 2,01 % par rapport à 2015.

La consommation moyenne par abonné est de 104 m3/an.

Le linéaire du réseau est de 285 kms.

Le prélèvement de la ressource se situe à la station de Montagny et à la SMEP Rhône Sud.

Pour une facture moyenne de 120 m3, 44 % revient au MIMO, 30 % à VEOLIA, 21 % à l'Agence de l'Eau et 5 % de TVA. Le prix du m3 s'établit (hors redevance et taxe) à 1,39 €.

Bonne qualité de l'eau desservie avec un taux de conformité de 100% (ARS)

Performance du réseau : le rendement est de 88,97 % pour 2016 contre 87,86 % en 2015. Le taux correspond au volume d'eau prélevé par rapport au volume d'eau facturé.

Projet d'extinction nocturne de l'éclairage public

M. Charles JULLIAN présente le projet d'extinction nocturne de l'éclairage nocturne en présentant la carte soumise par le SYDER avec les transformateurs susceptibles de gérer ces extinctions.

Parmi les zones susceptibles d'être éteintes, M. le Maire soulève la problématique du parking du Prieuré qui avait été éclairé pour favoriser la sécurité et pour lequel il n'est pas évident de prévoir l'extinction nocturne.

- M. le Maire préconise de fixer les horaires d'extinction de 0h à 5h.
- M. Charles JULLIAN précise qu'il est important de communiquer auprès des administrés et que des économies non négligeables peuvent être attendus.
- M. Marc MIOTTO indique que les nouveaux candélabres éclairent mieux et consomment moins grâce au Led, passant de 100 W à 35 W.

Tour de table

Marc MIOTTO

- -Rue des Blanchardes : une opération d'éclairage public est en cours et une procédure de régularisation des alignements sera lancée en 2018. Un rendez-vous a été fixé avec le géomètre pour lancer le processus.
- -Route de Berthoud : cette opération menée par la COPAMO sera réceptionnée en fin de semaine
- -Route de Saint-Laurent : un pré-marquage sera réalisé pour le terre-plein central, les bandes de roulement et le chemin piéton.
- -La commission urbanisme est fixée au 28 septembre.

Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX

- -La descente du Père Noël aura lieu le 22 décembre
- -Les vœux à la population sont fixés au 5 janvier 2018.

Guy DANIEL

Les travaux à la salle d'animation se terminent cette semaine pour la peinture et la vitrification du parquet aura lieu la semaine prochaine.

Le passage de la commission de sécurité du SDMIS est programmé le 02/10 avec, on l'espère, un avis favorable pour pouvoir mettre la salle d'animation à disposition du public et des associations.

Séverine SICHE-CHOL

Des administrés s'interrogent à propos du déploiement de la fibre.

Monsieur le Maire indique qu'Orange a déclaré son intention de fibrer plus de 200 communes du Rhône, pour un réseau ouvert aux opérateurs qui voudront y venir, dont TALUYERS. Le programme de déploiement de ce réseau est situé entre 2016 et 2020. Orange fournit année par année son programme à venir et nous ne connaissons pas à ce jour le programme 2018. Quand la programmation de la commune est arrêtée par l'opérateur, le projet est présenté en mairie et le planning arrêté.

Jean-Jacques COURBON

Signale un danger pour la sortie du pump-track sur la route de Grand-Bois avec la haie qui est trop haute.

Monsieur le Maire indique que celle-ci sera taillée en urgence et d'ici là une barrière provisoire sera installée afin d'en interdire l'accès.

Yves CUBLIER

Souhaite remercier les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du pump-track. C'est une réussite car l'espace a été rapidement approprié par les enfants.

Odile BRACHET

Pour la rentrée scolaire, les 3 classes de maternelle sont surchargées car à 2 enfants près une quatrième classe ouvrait.

A l'école élémentaire, au contraire, une baisse des effectifs entraine des classes avec relativement peu d'effectifs.

A noter que deux nouveaux enseignants ont intégré l'équipe.

Les rythmes scolaires vont démarrer et toutes les activités ont trouvé preneur. Les nouvelles activités sont l'anglais ludique et multisports.

TALUYERS, le 21 septembre 2017

Le Maire, Pascal OUTREBON